

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date du Conseil Municipal**  
6 mars 2023  
**Date de convocation**  
28 février 2023

**Nombre de Conseillers**  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

**Présents** : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, M. D. NEUHAARD, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, Mme L. HEGWEIN, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, Mme F. PAYEN, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF, M. M. BERASALUZE, Mme C. ODIAU-MATHIEU

**Pouvoirs ont été donnés :**

Mme L. THILL	à	Mme M.A. GUEDES
Mme A. DANET	à	Mme A. RAINGUE-GICQUEL
M. R. MORIN	à	Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

**27.03.2023**

**RAPPORT SUR L'UTILISATION DU BUDGET DE FORMATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2022**

La formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par son article L2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

L'enveloppe budgétaire annuelle allouée à la formation des élus municipaux a été votée par délibération n° 36.07.2020 du Conseil Municipal du 6 juillet 2020. Elle représente un montant égal à 4% du montant des indemnités des élus, soit 4 313 €, répartie de la façon suivante :

- Maire, Adjoints et subdélégués (au nombre de 14) : 60% de l'enveloppe
- Autres conseillers : 40% de l'enveloppe dont 6/15<sup>ème</sup> dédiés aux élus du groupe minoritaire

Pour l'année 2022, ce budget a été utilisé suivant le tableau ci-dessous :

	Montant
<b>Budget total</b>	4 313 €
<b>Total réalisé</b>	1 464 € (33,94 %)
<b>Montant restant</b>	2 849 €

➤ Vu la Commission Finances, ressources humaines, développement économique et marchés publics du 27 février 2023 ;

Le Conseil Municipal,  
**PREND ACTE.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Mathieu COËNT



La Secrétaire de Séance,  
Laurence DOMET-GRATTIERI

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **10 MARS 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **10 MARS 2023**